



Arrêt Heures supplémentaires

Par **Amidujour**, le **24/09/2012** à **10:51**

Bonjour,

Suite à la nouvelle lois, mon employeur souhaite réduire le nombre d'heures supplémentaires. La question est simple : A-t-il le droit ?

Mes conditions au contrat signé :

35 heures + 3h30 d'heures supplémentaires par semaine.

il est précisé dans mon contrat que sur notification de l'employeur, les heures supplémentaires pourront être annulées.

J'aurai tendance à penser que je n'ai rien à dire si mon employeur réduit les heures supplémentaires. J'ai signé en connaissance de cause.

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **24/09/2012** à **10:56**

Bonjour,

La formulation paraît curieuse et il faudrait savoir si l'horaire contractuel est clairement de 35 h ou de 38h30 et par ailleurs quel est l'horaire collectif affiché éventuellement...

Par **Amidujour**, le **24/09/2012** à **11:08**

L'horaire contractuel est de 35 heures avec 3h30 d'heures supplémentaires, soit 38h30.

Je regarderai plus en détail mais l'horaire collectif, c'est 35 heures. Tous les salariés ne sont pas concernés par la nouvelle mesure.

Dans ce cas là, je ne vois pas ce qui pourrait empêcher mon employeur de réduire mon nombre d'heures supplémentaires sur simple notification.

Merci !

Par **P.M.**, le **24/09/2012** à **11:41**

Effectivement, je ne vois pas non plus à mon avis ce qui pourrait l'en empêcher...